

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY
Séance du Lundi 30 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Étaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Carole BARRO, Aurélie COCHET et Isabelle LORIZ
Messieurs Vincent BRUN, Nicolas CHABERT, Jean-Michel JOSSERAND, Marc GRIMAND, Philippe POIRSON,
Bruno LEBLANC, Mathieu DECATOR

Étaient excusés :

Mme Jocelyne PANNETIER (donne pouvoir à M. Jean-Michel JOSSERAND)
M. Samuel FOURMY

Étaient absents : Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Philippe POIRSON a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Bulletin municipal 2024 – Tarification des insertions publicitaires

Monsieur Bruno LEBLANC, Adjoint, explique à l'assemblée que les encarts publicitaires financent tout ou partie l'édition du Bulletin Municipal communal.

Monsieur Bruno LEBLANC, Adjoint propose de conserver les mêmes tarifs pour une insertion, comme suit :

- Pavé publicitaire 90 x 55 (mm) – Participation de 60 €
- Pavé publicitaire 70 x 100 (mm) – Participation de 85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de l'encart publicitaire dans le Bulletin Municipal de l'année 2024 comme énoncé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le : 02/10/2024
Après affichage et publication du : 02/10/2024
Le Maire,
Marc GRIMAND